

Barème d'indemnisation des arbitres pour la saison 2022 / 2023

Validé le CODIR du 22 avril 2022

➤ **Principe de l'indemnisation**

Indemnité total = [kilométrage parcouru X par l'indice appliqué pour la saison 2022 / 2023] + indemnité de match

➤ **Kilométrage parcouru**

Il s'agit du trajet Aller / Retour le plus rapide (Footclub) entre le lieu de résidence officiel de l'officiel et le lieu de la rencontre. Le forfait kilométrique est donc supprimé.

➤ **Indice appliqué**

Pour la saison 2022 / 2023, l'indice kilométrique sera de 0.401 euros le kilomètre.

➤ **Indemnité de match appliquée**

Indemnité par match			AC	AA
SENIORS	Championnat et coupe	D1/D2/D3/D4	35 €	30€
JAD	Championnat et coupe	U18/U16/U14	40€	
FUTSAL	Championnat et coupe	D1	30€	

L'indemnité de match pour les observateurs et les arbitres remplaçants sera de 20€ par match

Les membres présents du CODIR réunis le 22 avril 2022 ont validé à l'unanimité cette grille et décidé que ces indemnités seront réexaminées en mai 2023.